

Séance du Conseil général de la Commune de Pomy du lundi 29 juin 2020

1.- Appel

Il est 20h15 lorsque M. Philippe Widmer, président du Conseil général, ouvre la séance dans la salle polyvalente de la Poméranne ; 27 membres sont excusés et 22 absents. Il salue la première séance pour M Yvan Débieux en tant que syndic et pour M Kilian Cuche dans la fonction de Municipal.

Notre président demande une modification de l'ordre du jour : passer le point 5 après le point 3 pour cause de départ à 21h du vice-président. Cette modification est acceptée.

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Le Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est accepté.

3.- Assermentation

Mmes Aurélia Pellaux, Sylvia Emery, Karine Vulliemin, Angélique Meier et MM José Ramon Hermida, Gilles Ledesma, Fabian Pellaux, Damien Vincent, Gregory Fressineau, Frédéric Merlin, Théo Widmer, Kevin Cuche sont assermentés.

61 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

5.- Renouvellement du bureau et de la commission de gestion

M. Marc Braissant, vice-président, procède à l'élection du Président. **M. Philippe Widmer**, seul candidat, est acclamé. Il annonce qu'il est volontiers partant pour deux ans à ce poste si le Conseil le souhaite et qu'il faudra lui trouver un successeur .

M. Marc Braissant, est également reconduit dans sa fonction de Vice-Président par acclamations et annonce qu'il quitte sa fonction l'année prochaine.

Scrutateurs : **Mme Oriane Widmer et M. Gabriele Pisu** sont applaudis comme scrutateurs et **MM Nicolas Favre et Théo Widmer** comme suppléants.

Commission de gestion: **Mme Sandra Duchamps** est sortante,

M. Dag De Coulon est nommé comme membre suppléant.

M. Daniel Pugliese

Mme Jeanne Pellaux

M. Gilles Devals

M. Hervé Billaud

M. Pierre-Henri Burdet

M. Dag De Coulon (suppléant)

4.- Préavis 2020 - 03 – Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées à la route de Cuarny.

M Kilian Cuche remercie les personnes présentes de s'être déplacées pour un seul objet, ainsi que les membres de la commission qui en ont fait l'étude. Il commente le préavis et présente son historique. Il explique le choix des variantes, les travaux envisagés, le mode de financement ainsi que l'amortissement au moyen de taxes, à l'aide d'un power point.

La parole est donnée à M Gilles Devals rapporteur de la commission composée de MM Gilles Devals, Jacques Leu et Hervé Borne. La commission est défavorable à la pose de ce collecteur et recommande au Conseil de refuser le préavis.

Avant de donner la parole aux membres notre Président rappelle l'article 48 de notre Conseil Général qui suggère la récusation automatique des membres en cas d'intérêt direct privé sachant que le collecteur concerne exclusivement des propriétaires privés faisant partie de l'assemblée. Aucun membre ne se récuse volontairement. Notre Président demande alors si un membre du Conseil souhaite la récusation. Comme personne ne se manifeste les débats peuvent commencer.

M Jean-Daniel Cruchet :

1 Pourquoi la correction des eaux qui inondent le Moulinet n'est-elle pas prévue ?

2 La parcelle concernée est constructible depuis plus de 40 ans. Son propriétaire qui a siégé au Conseil en tant que municipal et Syndic a toujours refusé de l'équiper et maintenant la commune devrait l'équiper dans l'urgence aux frais de la collectivité ?

M Kilian Cuche : En ce qui concerne les eaux de surfaces, un bureau d'ingénieurs cherche la meilleure solution pour régler le problème, plus particulièrement au bas du village (quartier des Sauges, chemin aux Oies) les infrastructures étant sous dimensionnées.

Par contre, il est urgent de construire le collecteur d'eaux usées de la route de Cuarny sinon notre commune devra dédommager les propriétaires lors du raccordement de la parcelle 600 si le collecteur est construit à leurs frais. En effet dès qu'un collecteur dessert plusieurs bien-fonds, il doit être financé par la Commune selon une jurisprudence d'un arrêté du Tribunal Fédéral.

M Jean-Daniel Cruchet : Si les travaux sont exécutés, le problème du « y » et des eaux de surface est à résoudre dans le même temps.

M Kilian Cuche : Le problème de séparatif est connu et la fouille donnerait l'opportunité de voir comment les conduites s'articulent et d'en corriger les défauts.

M Didier Cornamusaz : Quel est le coût du rachat d'un collecteur privé ?

M Kilian Cuche : Ce coût n'a pas été chiffré.

Notre Syndic : Poser le nouveau collecteur, est la meilleure solution car si on laisse faire par un privé, le collecteur sortira n'importe où et il faudra établir des servitudes la commune étant tenue de gérer son entretien.

Eaux claires et eaux usées sont deux problématiques différentes. Pour les eaux de surface, le PGA à venir prévoira une demande aux propriétaires de créer une rétention d'eau sur leur propriété. Pour rappel le collecteur installé lors de la correction du ruisseau de Pomy paraissait énorme à sa construction, pourtant il a été dépassé lors des orages de mai 2018.

M Denis Roulier : Quel est le type de raccordement pour la parcelle des Sauges, anciennement propriété de M Desarzens ?

Notre syndic : Il y avait déjà un collecteur sur lequel les nouveaux se sont raccordés.

Personne ne souhaitant la parole, notre Président propose de passer au vote. M Jean-Claude Cornamusaz propose le vote à bulletins secrets, mais il n'est pas suivi par suffisamment de membres.

1.- 41 voix pour la pose d'un collecteur route de Cuarny, 12 voix contre, 7 abstentions.

2.- 43 membres autorisent la Municipalité à emprunter la somme de FRS 100'000.- dans l'établissement de son choix, aucune opposition, 18 abstentions.

8.- Informations de la Municipalité

M. Olivier Dupertuis présente les cas de construction de minime importance qui peuvent ne pas faire l'objet ou être soumis à l'enquête publique, le tout agrémenté de photos:

Sans enquête :

- bûcher, cabane de jardin, serre, de 8 m² max et une seule construction par parcelle.
- Pergola non couverte (non étanche) de 12 m² max.
- Fontaine, sculpture, cheminée de jardin, abri-vélos non fermé de 6 m² max.
- Panneaux solaires de 8m² max
- Clôture de 1,2 de hauteur max.
- Excavation de 0,5m de profond et 10m³ max

Les cas pouvant faire l'objet d'une dispense d'enquête publique, délivrée par la Municipalité (à condition qu'aucune présence de dérogation soit nécessaire ou présente)

- Garage à deux voitures et place de parc à trois voitures.
- Piscine à condition qu'elle soit démontable chaque année. Sinon, quelle que soit sa taille une mise à l'enquête s'avère nécessaire.

Des formulaires sont disponibles sur le site de la commune pour la protection incendie (en ligne ou à la main)

Dans tous les cas, les objets de construction ou d'installation doivent faire l'objet d'une demande à la Municipalité et c'est elle qui décide du type d'autorisation requis.

M Robert Richardet nous informe d'un changement de locataire dans l'ancien collège et salue l'arrivée de Sandrane Peytrignet et de son fils au 1er août.

Concernant les deux garages de l'ancien bâtiment communal: le premier est à l'usage de Laurent Chevalley pour l'entreposage de matériel communal et le second a été loué à l'entreprise Bvklocation pour le stockage de son matériel d'animation de fêtes (châteaux gonflables, patinoire, fête foraine...)

Il rappelle que les salles des Combles, de Paroisse, du Levant et la Pomérane sont à louer.

M. Kilian Cuche présente les SI en trois volets :

Travaux réalisés : Swisscom a terminé d'installer la fibre optique à Pomy. La station de pompage a été assainie et le réservoir nettoyé avec Laurent Chevalley. L'entretien des captages a été effectué. Une étude sur la faisabilité de dématérialisation d'une partie des processus administratifs communaux est lancée suite à un cours suivi dans le cadre de son Master.

Travaux en cours : Le site internet de la commune est en cours de modernisation en collaboration avec l'Orif. Le ruisseau du GI a érodé les protections des berges et Cuarny va entreprendre des travaux de réparation et de soutien. Divers travaux de réparation des regards sont en cours notamment à la Poste et au chemin des Vignes.

A Chevressy il y a de l'eau claire parasite, détectée grâce aux caméras. A l'ouverture du collecteur d'eaux usées, il a été constaté que ce dernier drainait les eaux de surface. La révision de règlement sur la distribution de l'eau est en cours.

Travaux futurs : La création d'un déversoir temporaire est envisagé au chemin de Clon. La rénovation du réservoir est agendée. L'étude globale de l'évacuation EC et EU des quartiers Moulinet, Gagine, Sauge et Frête sera à l'ordre du jour, ainsi que la pose d'un collecteur à la route de Cuarny.

Divers : Le processus d'analyse a été mis à jour suite à l'interdiction du chlorothalonil. L'eau de Pomy est bonne à la consommation. Pour se raccorder au gaz il suffit de s'adresser à la Municipalité de Pomy et aux SI d'Yverdon. Merci de nettoyer les grilles et regards pour éviter au maximum les inondations.

M. Roger Hug

Déchets : Il remercie vivement les surveillants qui ont oeuvré à la déchetterie pendant le Covid et les utilisateurs pour leur patience. Un test pour la récupération des cartons dans des containers bruns est à l'essai. Un mémento tout ménage sur la gestion des déchets est en cours de réalisation.

Routes : La mise à l'enquête d'un passage piétons sur la route de Moudon, à la hauteur du chemin des Vignes est maintenant terminée. Les travaux seront effectués en automne 2020.

L'étude du giratoire de l'Orif et de sa piste cyclable jusqu'à Pomy avance bien. La DGMR va procéder à l'estimation des coûts et fera une demande de crédit au Grand Conseil. Des luminaires solaires seront installés au terrain de foot. L'éclairage Led est privilégié.

M. Patrick Grin

Police Nord Vaudois: Pendant le confinement dû au Covid nous avons pu voir des patrouilles mixtes (avec les gendarmes) sillonner le village. Suite à des déprédations (tags et déchets abandonnés) une intensification des patrouilles a été demandée et il semblerait que cela porte ses fruits.

Forêt : la manifestation « matinée en forêt » a été reportée d'une année.

Cimetière : L'enquête publique étant terminée, une cinquantaine de tombes seront désaffectées.

Programme d'insertion (CGPI): nous accueillons ces jours M. Sylvain Gillod qui aidera notre employé communal jusqu'en novembre.

Mme Murielle Billaud se dit heureuse de vivre à nouveau des rassemblements. Elle félicite l'initiative « dessins pour les aînés » selon l'idée de Bernard Annen qui a remporté un franc succès. Elle remercie également la Jeunesse pour sa disponibilité afin de rendre service aux personnes à risque.

Ecole : Si les 11e ont été privés d'examens, ils auront droit à des promotions.... En comité restreint, Covid oblige.

Nous allons manquer de places pour les écoliers, cependant l'agrandissement du collège de Pomy n'est pas à l'ordre du jour. Il n'est pas possible de prévoir une classe à Cuarny. Une classe de Pomy sera transportée à Yvonand et il y a bien sûr la solution des portacabines. Le bus Scolacar (31 places) vers Calamin sera remplacé par un bus de 43 places. Le chantier de la salle de gym a pris du retard suite à la pandémie.

Accueil de jour : il a été fermé pendant le Covid et c'est un manque à gagner car les charges sont restées. On a pu compter sur l'entraide entre familles pour pallier à cette fermeture et on espère que cette solidarité perdurera. La liste des inscriptions est en constante augmentation. Le Château de Sable est resté ouvert pour les enfants dont les parents travaillaient dans le médical, la police... La cuisine du Semo étant fermée il a fallu faire appel au génie local.

Demain, Murielle Billaud termine son mandat de vice-syndic. Elle remercie Yvan Débieux pour le beau challenge et souligne qu'il est le premier syndic de Pomy non agriculteur. A tout bientôt, un vendredi soir, au caveau de la Jeunesse.

M. Yvan Débieux remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne. Ses début en tant que syndic ont été chahutés avec le Covid et les séances par skype. De gros dossiers sont à traiter : la gestion des eaux claires, le PGA, la mobilité douce, le giratoire. Les comptes 2019 n'ont pas pu être présentés ce soir pour cause de Covid en partie et de l'impossibilité de la fiduciaire à se déplacer. Cependant les comptes sont encore dans les délais impartis par la Préfecture, soit le 30 septembre.

Il apprécie la chance de vivre dans un village à trois minutes de la ville qui connaît une ambiance rurale avec des bénévoles et un fort sens de la solidarité.

Merci à ses collègues Municipaux, au Président et bel été à tous.

10.-Divers et propositions individuelles

M Dag De Coulon: Quelles sont les infos à propos du PGA ?

Notre syndic : L'ancien PGA truffé d'oppositions sera abandonné. La nouvelle mouture est en gestation avec la collaboration du bureau Jaquier Pointet et selon les règles strictes du canton. Très cadré par la LAT, il laisse une faible marge de manoeuvre et sera plus onéreux.

Mme Doris Henry : Elle soulève deux problèmes avec la porte de la scène de la grande salle: une lumière s'allume sans cesse; de plus le bruit est intolérable. Serait-il possible d'installer une double porte ?

M Olivier Dupertuis : La porte ne comporte effectivement pas d'isolation. Le problème c'est que les gens ouvrent la porte car il fait trop chaud en été. En hiver par contre les répétitions de la fanfare se font en veste.

Pour la lumière, il suffit de couper le détecteur. C'est plus compliqué pour la porte.

M Francis Gruet : Dans un PV, il est signalé que la scène est trop basse selon les exigences de la société de gym. Erreur, la gym a toujours réclamé une scène plus haute.

M Jean-Daniel Cruchet : signale un collecteur bouché au chemin des Terreaux et un regard qui souffre du passage des cars postaux.

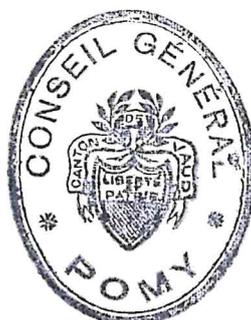
M Kilian Cuche est au courant pour le regard. Il ira vérifier le collecteur.

Mme Carole Frei demande si la présentation de M Dupertuis concernant les dispenses d'enquête pourrait figurer sur le site de la commune. Elle demande également si une pergola à lames mobiles est considérée comme une pergola couverte.

M Olivier Dupertuis acquiesce mais n'est pas certain que les photos soient libres de droit. Pour la pergola il faut que les voisins des parcelles touchantes soient d'accord et que la surface ne dépasse pas 12m² tout en sachant que les voisins ayant signé peuvent se rétracter.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président clôt la séance à 22h00 en rappelant aux nouveaux assermentés que leur participation est fortement souhaitée jusqu'à la fin de la législature. Il souhaite un bel été à tous et nous donne rendez-vous au 31 août.

Le président

La secrétaire
